



Service d'Incendie et de Secours
de la Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GUADELOUPE DU 05 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION N°2024/0512-04

**Objet : RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RESSOURCES
ET DES CHARGES PREVISIBLES (RERCP)**

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à 11h, le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance, au vu de l'urgence, le 29 novembre 2024.

Conseil d'Administration du SIS Séance du 05 décembre 2024 <u>Liste des présents</u>				
Membres du CASIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre	Visioconférence
	GALANTINE	Louis	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
LEFORT	Xavier	Préfet	Absent excusé
Ont assisté à la séance du CASIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
Colonel Classe Exceptionnelle JERPAN	Tony	Médecin-chef SDS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Suppléant)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP	Visioconférence
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
LCL VALMY - DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
CHOUCOUTOU	Jimmy	Service Infrastructures	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Service Finances	Présentiel
FIRMIN	Cindy	SAJGI (GPEP)	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-35,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que la contribution du département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des

ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci,

Considérant qu'en application de ces dispositions, le Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe a mis en place une démarche destinée à permettre à ses principaux contributeurs, à savoir le Département et les communes, d'inscrire dans leurs budgets les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement,

Considérant qu'ainsi, pour l'exercice à venir, les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement ont été estimées à la somme de 55 344 734,14 €, dont détail :

- Dépenses réelles : 53 158 397,37€
- Dépenses d'ordre : 2 186 336,77 €

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 859 600,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	44 843 183,00 €
Chapitre 65	Autres charges d'activités	150 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	226 460,37 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	2 079 154,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0 €

Considérant que les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement ont été estimées à la somme de 55 344 734,14 €, dont détail :

- Recettes réelles 54 189 804,55 €
- Recettes d'ordre : 1 154 929,59 €

Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00 €
Contribution du Département (Contribution 2024 + mesures exogènes + les évolutions inscrites dans la convention pluriannuelle)	35 827 584,55 €
Contributions des communes	14 000 420,00 €
Indemnité de substitution (ARS)	481 800,00 €
Appui logistique (SAMU)	100 000,00 €
Carences ambulances	200 000,00 €
Contribution COM de Saint-Martin (convention de gestion)	3 200 000,00 €
Exonération accise de carburant	130 000,00 €
Remboursement autres SIS OM - Défilé 14 juillet 2025 à Paris -	200 000,00 €
TOTAL GENERAL	54 189 804,55 €

Considérant que les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement ont quant à elles été estimées à la somme de 31 008 951,59 €, et plus précisément :

- Dépenses réelles : 29 854 022,0 €
- Dépenses d'ordre : 1 154 929,59 €

Plan bâtiminaire		
	Constructions	10 760 451,00 €
	Confortements	300 000,00 €
	Humanisations	800 000,00 €
Plan d'équipement (véhicules) + VLI + émulseur et berce		6 480 000,00 €
Matériels opérationnels et Mobiliers		4 363 467,00 €
Divers travaux		6 487 000,00 €
Logiciels		36 500,00 €
charges financières		626 604,00 €
TOTAL		29 854 022,00 €

Considérant enfin que les recettes prévisionnelles de la section d'investissement ont été estimées à la somme de 31 008 951,59 €, dont détail :

- Recettes réelles : 28 822 614,82 €
- Recettes d'ordre : 2 186 336,77 €

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL		
	Subvention - Convention pluriannuelle	19 679 221,04 €
SUBVENTION ETAT		
	Fonds vert – Renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques – Réduire la vulnérabilité des bâtiments	1 171 448,28 €
	FPRNM – Plan bâtiminaire (11 060 451,00 x 50%)	5 530 225,50 €
SUBVENTION EUROPEENNE		
	FEDER - Promouvoir les énergies renouvelables	1 566 720,00 €
	FEDER – Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain	275 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS		
	Office de l'Eau – Mise en place de dispositifs de stockage d'eau (eau potable et eau de pluie) dans 14 CIS	400 000,00 €
FCTVA		200 000,00 €
TOTAL		28 822 614,82 €

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20241205-Delib240512-04-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

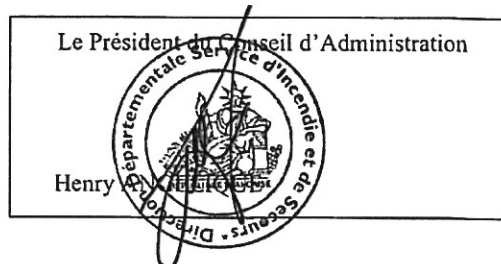
Article 1 : Adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe pour l'exercice 2025 tel que précédemment détaillé.

Article 2 : Dit que ce rapport sera communiqué au Département et aux communes.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SIS 971.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :



Groupement Budget Commande Publique (GBCP)

Affaire suivie par Corinne MARC, Cheffe du GBCP

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

Séance du 05 décembre 2024

Affaire N°4 : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERCP)

Références juridiques :

- Article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;

P.J. :

- Annexes de la section de fonctionnement (Annexe 1) ;
- Annexes de la section d'investissement (Annexe 2).

I - Exposé des faits :

L'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *la contribution du département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.* »

En application de ces dispositions, le SDIS de la Guadeloupe a mis en place une démarche destinée à permettre à ses principaux contributeurs, le Département et les communes, d'inscrire dans leurs budgets les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Ce rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles adopté par le Conseil d'Administration du SDIS répond à un double objectif :

- Permettre au Conseil Départemental de fixer la contribution financière qu'il versera au SDIS par le biais d'une délibération ;
- Permettre de visualiser les principales évolutions des dépenses prévisionnelles, les financements associés, ainsi que les grands équilibres de l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif programmé au mois de mars.

II – Eléments d'appréciation :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En août 2024, sur une période de 12 mois, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2 %.

Le SDIS reste attentif aux évolutions en agissant pour contenir certains postes de dépenses sous tension notamment le carburant, ou encore les fluides, dans un schéma d'activité opérationnelle en continue des 17 centres d'incendie et de secours, mais aussi du centre de traitement des alertes (le 18), et du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (coordonnateur de l'activité des secours).

A- Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à **55 344 734,14 €, dont détail :**

- Dépenses réelles : 53 158 397,37€
- Dépenses d'ordre : 2 186 336,77 €

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 859 600,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	44 843 183,00 €
Chapitre 65	Autres charges d'activités	150 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	226 460,37 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	2 079 154,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0 €

Il convient maintenant de détailler chacun de ces chapitres :

1-1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ces charges concernent les dépenses incompressibles comme le carburant, les fluides, l'entretien des véhicules mais aussi celui des bâtiments :

Le montant attendu pour les charges à caractère général est de **5 859 600,00 €**.

LES EVOLUTIONS LIEES AUX CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	Budget 2024	Perspectives 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
Les évolutions exogènes impactant le 011	5 100 000,00 €	5 237 700,00 €	137 700,00 €	2,70 %
Les évolutions liées à la convention pluriannuelle entre le SDIS et le Conseil Départemental		371 900,00 €		
Autres (Défilé du 14 juillet à Paris)		250 000,00 €		
TOTAL		5 859 600,00 €		

1-2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Ces charges représentent 81, 61 % des dépenses de fonctionnement¹.

¹ Comme tous les SIS de France, le budget du SDIS de la Guadeloupe se caractérise par une rigidité des charges extrêmement importante, faisant des SIS des établissements territoriaux particuliers.

Il convient de noter que compte tenu de son activité opérationnelle, les missions du SDIS reposent principalement sur des ressources humaines.

Cette activité étant fluctuante en fonction des événements climatiques et opérationnels, ce montant peut évoluer et pourra faire l'objet une réévaluation lors du Budget supplémentaire.

LES EVOLUTIONS LIEES AUX CHARGES DE PERSONNEL				
	Budget 2024	Perspectives 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
Paie de base 2025	39 600 000 €	41 150 000,00 €	1 550 000 €	3,79
Mesures exécutoires exogènes		1 700 000,00 € (*)		
Les évolutions liées à la convention		1 993 183,00 €		
TOTAL		44 843 183,00 €		

(*) Il convient de noter que les mesures exécutoires exogènes sont des mesures législatives ou réglementaires qui s'imposent au SDIS, et celles-ci n'étaient pas connues lors du dialogue de gestion qui s'est tenu avec le Département. Il faut donc de les ajouter.

Du fait de l'activité opérationnelle fluctuante, les charges de personnel peuvent évoluer et pourront faire l'objet une réévaluation lors du Budget supplémentaire.

1-3 Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	150 000,00 €	- Subventions aux associations (UDSPG, ADSPG, Œuvres des pupilles) - Indemnité des élus
les charges financières (chapitre 66) (voir détails en annexe n°03)	226 460,37 €	4 prêts sont en cours : - Les 2 des 2012 arrivent à terme en juin 2027. - Le prêt de 3 000 000,00 € sera activé au plus tard au mois de février 2025 (pas de tableau d'amortissement à ce jour)
la dotation aux provisions (chapitre 68) 	2 079 154,00 €	Doit permettre : - de faire face aux éventuels contentieux - le SIS est en auto assurance sur la responsabilité civile et les dommages biens - régularisation URSSAF
Les dépenses imprévues	0 €	Jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement

 les dotations aux provisions englobent les potentielles régularisations pour un montant global de 1 879 154,00 € suite à l'inspection URSSAF :

+ 042) représente 85,36 % de la section de fonctionnement. En ajoutant les frais généraux incompressibles (carburants, énergies, maintenance des engins et des infrastructures...), le taux de rigidité des charges est supérieur à 90 %.

Accusé de réception en préfecture
021-289710014-20241205-Deliber240512-0406
Date de mise en ligne : 18/12/2024

- Erreur matérielle : 2 632,00 €
- CNRACL : 1 588 630,21 €
- Mobilité transport : 242 948,52 €
- FNAL 22 593,00 €
- Convention transactionnelle : 18 625,93 €

A- Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 55 344 734,14 €, dont détail :

- Recettes réelles 54 189 804,55 €
- Recettes d'ordre : 1 154 929,59 €

Le fonctionnement du SDIS repose principalement sur 2 contributeurs : le Département et les communes.

Lors du budget supplémentaire 2024, pour équilibrer ses comptes, le SDIS de la Guadeloupe a intégré la totalité de ses excédents cumulés en recettes. Ainsi, le budget du SDIS de la Guadeloupe ne dispose plus d'aucune réserve financière.

Les postes de recettes à prévoir sont :

Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00 €
Contributions du Département (contribution 2024 + mesures exogènes + les évolutions inscrites dans la convention pluriannuelle)	35 827 584,55 €
Contribution des communes	14 000 420,00 €
Indemnité de substitution (ARS)	481 800,00 €
Appui logistique (SAMU)	100 000,00 €
Carences ambulances	200 000,00 €
Contribution COM de Saint Martin (convention de gestion)	3 200 000,00 €
Exonération accise de carburant ²	130 000,00 €
Remboursement autres SDIS OM - Défilé 14 juillet 2025 à Paris -	200 000,00 €
TOTAL GENERAL	54 189 804,55 €

Le Département demeure le principal partenaire et financeur du SIS. Sa contribution au titre de l'année 2025 est évaluée à 35 827 584,55 €.

² Exonération d'accise sur les carburants des véhicules des SDIS (ex TICPE) en application du décret N°2024-241 du 19 mars 2024. Une instruction interministérielle relative aux calculs d'application des dispositions du décret est en attente de parution.

S'agissant des contributions communales :

En application des dispositions de l'article L.1424-35 du CGCT qui prévoit l'augmentation du montant global des contributions au taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le montant des contributions communales s'élève à 14 000 420,00 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 31 008 951,59 €, dont détail :

- Dépenses réelles : **29 854 022,0 €**
- Dépenses d'ordre : **1 154 929,59 €**

Plan bâtiminaire		
	Constructions	10 760 451,00 €
	Confortements	300 000,00 €
	Humanisations	800 000,00 €
Plan d'équipement (véhicules) + VLI + émulseur et berce		6 480 000,00 €
Matériels opérationnels et Mobiliers		4 363 467,00 €
Divers travaux		6 487 000,00 €
Logiciels		36 500,00 €
charges financières		626 604,00 €
TOTAL		29 854 022,00 €

B- Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 31 008 951,59 €, dont détail :

- Recettes réelles : **28 822 614,82 €**
- Recettes d'ordre : **2 186 336,77 €**

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL		
	Subvention - Convention pluriannuelle ³	19 679 221,04 €
SUBVENTION ETAT		
	Fonds vert – Renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques – Réduire la vulnérabilité des bâtiments	1 171 448,28 €
	FPRNM – Plan bâtiminaire (11 060 451,00 x 50%)	5 530 225,50 €
SUBVENTION EUROPENNE		

³ Suite à la recherche de subventions, il convient de constater une diminution du montant de la subvention (25 602 232€) affichée dans la convention pluriannuelle de **5 923 010,96 €**. En outre, le SDIS recherche de nouvelles subventions auprès de l'UE et de partenaires tels que l'ARS afin de financer les projets de télétransmissions des bilans secouristes, des VLI, des salles de soins dans les CIS des dépendances. Lorsque leurs montants seront connus, ils viendront en déduction de la subvention du Conseil Départemental.

	FEDER - Promouvoir les énergies renouvelables	1 566 720,00 €
	FEDER – Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain	275 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS		
	Office de l'Eau – Mise en place de dispositifs de stockage d'eau (eau potable et eau de pluie) dans 14 CIS	400 000,00 €
FCTVA		200 000,00 €
TOTAL		28 822 614,82 €

III – Conclusion :

Je vous demande de bien vouloir adopter le rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles du SDIS 971 pour l'année 2025 qui vient de vous être présenté.

Le Président du CASIS

Henry ANGELIQUE